

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 3459

présenté par
M. Lovisolo

ARTICLE 3

Après la première phrase de l'alinéa 6, insérer la phrase suivante :

« En outre, ces établissements s'engagent activement à promouvoir la recherche et l'innovation dans le domaine agricole, encourageant les étudiants à explorer de nouvelles approches scientifiques et technologiques afin de développer des solutions novatrices pour relever les défis actuels et futurs du secteur. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Intégrer la mission de promouvoir la recherche et l'innovation dans l'enseignement agricole est essentiel pour préparer les étudiants à relever les défis complexes du secteur.

La recherche et l'innovation sont les moteurs du progrès dans tous les domaines, y compris l'agriculture. En encourageant les étudiants à s'engager dans la recherche, les établissements d'enseignement agricole contribuent à la création de nouvelles connaissances, de technologies avancées et de pratiques novatrices. Ces avancées permettent d'améliorer l'efficacité, la durabilité et la résilience des systèmes agricoles, aidant ainsi à relever les défis complexes auxquels le secteur est confronté, tels que le changement climatique, la sécurité alimentaire et la préservation des ressources naturelles.